

Mandat

COMITÉ DE TRAVAIL NATIONAL PÈRES ET LA PÉRINATALITÉ

Mandat

Le Comité de travail national pères et périnatalité (CTNPP) a pour mandat de favoriser l'intégration des réalités paternelles et coparentales dans les politiques publiques québécoises et l'offre de services en périnatalité. Le comité soutient le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP) dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel pères et périnatalité. Ce plan d'action inclut les initiatives du Comité de formation pères et périnatalité (CFPP) et de la Concertation nationale pères et périnatalité (CNPP). Le RVP est responsable d'assurer la mise en œuvre du plan d'action, en mobilisant les parties prenantes et en influençant les décideurs. Le CTNPP se réunit de manière trimestrielle.

Les actions du CTNPP s'inscrivent dans le respect de l'égalité entre les genres et dans une perspective d'inclusion des diverses réalités familiales.

Membres

Le CTNPP est composé d'un maximum de 15 membres permanents qui peuvent contribuer à la réalisation de son mandat. Le CTNPP peut aussi s'adjoindre d'autres membres détenant une expertise complémentaire aux membres permanents. Au total, le CTNPP ne peut compter plus de 20 membres.

En 2026, le CTNPP est composé des organisations suivantes qui en constituent ses membres permanents : l'Association pour la santé publique du Québec, le Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille (CEIDEF), le Collectif petite enfance, Coopère, la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille, la Fondation Olo, Naitre et Grandir, l'Observatoire des tout-petits, Préma-Québec, le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité, le Réseau des Centres de ressources périnatales du Québec et les Maisons Bleues.

